



### Réclamation de dépenses Relevé des avances et des dépenses liées aux services d'accueil officiels

Nota: La mission doit joindre l'original du présent document aux états financiers qu'elle fait parvenir à l'AC et en conserver une copie pendant au moins deux ans (Directive des services d'accueil n° 9.11.1) ainsi que l'exemplaire original du formulaire EXT 52 et des autres pièces comptables. La mission doit, sur demande, présenter ces documents aux représentants dûment autorisés du gouvernement qui désirent les examiner.

N° du Cheque: \_\_\_\_\_  
 N° de pièce comptable: \_\_\_\_\_  
 Centre de responsabilité: \_\_\_\_\_

Nom de l'employé: \_\_\_\_\_ Titre: \_\_\_\_\_ # FINEX ID: \_\_\_\_\_ Période visée: \_\_\_\_\_  
 Mission: \_\_\_\_\_ Programme(s): \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_ Date du Rapport: \_\_\_\_\_

Dépenses Un maximum de 25%, liées à l'accueil, peut être affecté à des dépenses directes

Date	Sommaire des activités d'accueil	Montant à déclarer en devise de l'avance	
		Direct	Indirect
30 Juin	<i>déjeuner - Chambre de commerce</i>	600.00	

Taux de change: <b>0.500000</b>	Total partiel	600.00	0.00
	Total de toutes les pages	600.00	0.00
	Montant en dollars canadiens		
Total de toutes les pages		300.00 \$	0.00 \$

Nouvelle avance

	Devise locale	Dollars canadien
Total des fonds alloués initiaux (+)		1,000.00 \$
Rajustement des fonds alloués (+/-)		
Fonds alloués révisé <b>A</b>		1,000.00 \$

**Je certifie:**

avoir reçu le remboursement du montant des dépenses ou de l'avance.

que les montants déclarés ci-dessus ont été engagé dans le cadre d'activités d'accueil officielles autorisées.

Dépenses totales effectuées à ce jour	<b>B</b>	1,100.00	550.00 \$
Avance précédente en suspens		500.00	250.00 \$
Solde de l'avance précédente		0.00	0.00 \$
Montant versé à l'employé		600.00	300.00 \$
Nouvelle avance <b>C</b>		500.00	250.00 \$
Taux de change pour la nouvelle avance		<b>0.500000</b>	
Solde des fonds alloués (Lignes A - B - C)		<b>200.00 \$</b>	

Signature du requérant et Date

Vérifié par: _____	Certifié conformément à l'article 33 de la Loi sur la gestion finances publiques	Certifié que des fonds d'hospitalité ont été alloués. Avance autorisée et/ou certifiée conformément à l'article 34 de la LGFP.
Signature et Date (comptable de la mission)	Signature et date (AAM/AGF)	Signature et date (CDM/gestionnaire de programme)